

MAIRIE
20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VINGT-SIX AOÛT DEUX MILLE DIX
A VINGT HEURES TRENTE

Convocations & affichage le 19 août 2010

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PIGNAT Danielle, maire
M. CASTRES Jacques, 1^{er} adjoint
M. THILL Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint
Mme BILLARD Annie, 3^{ème} adjoint
Mme DUBOS Martine, 4^{ème} adjoint

Membres : MM. SOWA Marc, Mme VIGER Nathalie, LECASSE Yves, TERREUX Bertrand, GERBER Alain, Mmes CHAUVET Sylvie, LE ROUX Béatrice, M. VOTTIER Didier, Mme MORVAN Marie-Françoise.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. CINGAL Jacky, TONINI Dino, HEBERT Reynald, Mme BLOUIN-YGOU Diane

ABSENT : M. QUESSE Bernard

REPRÉSENTÉS : M. TONINI par Mme MORVAN, M. HEBERT par Mme PIGNAT, Mme BLOUIN-YGOU par Mme VIGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TERREUX Bertrand

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 24 JUIN 2010

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

1- DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Budget communal

* Le budget du voyage adolescents en Angleterre était réparti sur différents articles (transports, alimentation, sorties...) lors du budget primitif. Le séjour a été choisi en tout inclus il convient donc de régulariser l'article concerné

Art 658 : charges diverses gestion courante : + 6 500,00 €

Art. 6042 : prestations services (sorties) : - 2 000,00 €

Art. 60623 : alimentation : - 150,00 €

Art. 6247 : transports collectifs : - 4 350,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la décision modificative budgétaire N° 5 /2010.

* Le budget centre de loisirs demande une modification de crédits interne, à savoir

Art. 60623 : alimentation : + 1 000,00 €

Art. 6247 : transports collectifs : + 500,00 €

Art. 6067 : matériel pédagogique : - 1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la décision modificative budgétaire N° 6 /2010.

* Suite au dossier pour annulation de permis de construire abordé lors de la dernière réunion du conseil municipal, et de l'évolution du dossier, il serait souhaitable de prévoir plus de crédits à l'article permettant de régler les honoraires de l'avocat

Art 6226 : honoraires : + 2 000,00 €

Art. 022 : dépenses imprévues de fonctionnement : - 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la décision modificative budgétaire N° 7 /2010.

* A la demande de la trésorerie, il y a lieu de régulariser une imputation, les crédits nécessaires à l'emploi d'un contrat d'insertion étaient prévus à l'art 6413 au budget primitif, il faut les régler au 64168 : Contrat d'avenir

Art 64168 : Contrat avenir : + 10 000,00 €

Art. 6413 : personnel non titulaire : - 10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la décision modificative budgétaire N° 8 /2010.

* Formation Agent en contrat accompagnement à l'emploi (CAE)

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande présentée par cet agent pour prétendre à une formation dans le domaine de l'animation : le BPJEPS

Cette formation de 280 heures est payante : 2.800 € cependant dans le cadre du CAE la commune serait remboursée par le Conseil Régional à hauteur de 90 %.

Cette dépense n'est pas prévue au budget primitif.

Art 6184 : formation : + 2 800,00 €

Art. 022 : dépenses imprévues de fonctionnement : - 2 800,00 €

Madame MORVAN demande des précisions sur le diplôme qui est préparé

Madame BILLARD : Il s'agit d'un diplôme de direction permettant de diriger un centre et ainsi de trouver un poste fixe dans l'animation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la décision modificative budgétaire N° 9 /2010,

- sollicite le Conseil Régional pour l'obtention d'une aide au financement de la formation.

2 – TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

➤ 15^{ème} tranche d'effacement des réseaux et 26^{ème} tranche d'éclairage public

Monsieur CASTRES, adjoint à l'urbanisme, présente au conseil municipal la coopération avec le Département pour la rénovation totale de la rue de la Table de Pierre avec mise en place d'un cheminement piétons et de trottoirs afin de sécuriser cette rue empruntée régulièrement depuis la construction du collège.

Pour la 26^{ème} tranche d'éclairage public, le montant global est de 8.700,00 € HT. La commune prend à sa charge 3.740,00 € auquel il faut rajouter le part de TVA à préfinancer (FCTVA) à savoir 1.705,20 €. Soit une participation totale communale de 5.445,20 €.

Pour la 15^{ème} tranche d'effacement des réseaux, le montant global est de 99.028,80 € dont 42.480,00€ sont pris en charge par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) et 12.936,00 € par le Syndicat Intercommunal d'Électrification de DARNETAL, reste à charge de la commune 43.612,80€ TTC.

Monsieur TERREUX demande des précisions sur le détail pris en charge par le SDE et plus particulièrement sur la part EDF, sur les cotisations des particuliers.

Monsieur CASTRES : Nous ne sommes pas en mesure de fournir ce détail, sur les études nous n'avons que la part SDE.

Monsieur LECASSE : L'échéance pour les travaux ?

Monsieur CASTRES : Le début du commencement des travaux est prévu pour la fin de cette année.

Monsieur LECASSE : Quelle société intervient sur le chantier ?

Monsieur CASTRES : Le Syndicat Électrique a un marché annuel avec la société GARCZYNSKI.

Monsieur GERBER demande si des travaux sont prévus rue du Bourgard ?

Monsieur CASTRES : Oui, deux points d'éclairage seront réalisés. Il restera une partie de la rue Verte, ainsi l'éclairage public sera couvert totalement.

Pour la rue de la Bellevue, les travaux n'étaient pas prévus, mais deux riverains ont signalé de fortes baisses de tension, donc après étude, des travaux de renforcement électrique seront réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la réalisation des travaux de la 15^{ème} tranche d'effacement des réseaux et de la 26^{ème} tranche d'éclairage public et autorise Madame le maire à signer toutes pièces à intervenir.

Les crédits nécessaires figurent au budget primitif de l'exercice en cours, art. 21538.

3 – RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - CREA

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des rapports de la commission locale d'évaluation des transferts de charges des communes (CLETC), découlant de la fusion des communautés de communes, et de la reconnaissance de l'intérêt communautaire du soutien financier des missions locales approuvés par les membres de la CLETC le 28 mai 2010.

* Transfert de fiscalité et de charges des communes de l'ex CCSA et COMTRY

Le cas des communes de l'ex CAR et de l'ex CAEBS : les communes reprennent le montant des attributions de compensation 2009.

Le cas des ex-communautés de communes Ste Austreberthe et du Trait-Yainville : le montant des attributions doit être calculé selon des modalités précises. Les modifications prises en compte par rapport au montant des attributions concernent notamment les produits fiscaux définitifs, l'ajustement des évaluations ordures ménagères, la neutralisation de la cotisation exceptionnelle au SOMVAS.

Les compétences transférées : collecte et traitement ordures ménagères, eau-assainissement-eaux pluviales-rivières-bassins versants, organisation des transports urbains, gestion des aires d'accueil des gens du voyage, participation au financement du SDIS, cas particulier des charges de l'ex COMTRY non transférées à la CREA, synthèse du calcul des attributions de compensation.

* Transfert de charges des communes découlant de la reconnaissance de l'intérêt communautaire du soutien financier des missions locales

Les missions locales sont des associations qui remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Trois de ces missions interviennent sur le périmètre de la CREA et ont accueilli plus de 12 000 jeunes en 2009.

Le financement des missions locales était assuré par les ex CCSA et COMTRY sur leur territoire, il n'y avait donc pas de contribution des communes, en revanche pour les communes de l'ex CAR, les communes cotisaient à la mission de locale de ROUEN à hauteur de 1.08 € par habitant.

Il convenait donc de procéder à l'évaluation des charges transférées relatives aux compétences des ex-communautés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté Préfectoral du 22/12/2009 portant création de la communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe – CREA,

Vu la décision de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges en date du 28/5/2010

Vu le rapport de présentation de la CLETC,

Considérant que la fusion engendre un transfert de charge et de fiscalité entre la CREA et les communes des ex communautés de communes de Seine Austreberthe et du Trait-Yainville,

Considérant que la reconnaissance de l'intérêt communautaire relatif au soutien financier des missions locales a été actée par délibération du Conseil de la CREA le 1^{er} février 2010,

Considérant que la CLETC a arrêté les montants transférés suite à ces transferts,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ces rapports dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE d'approuver le rapport de la CLETC ainsi que les montants transférés

Monsieur CASTRES précise que la compétence voirie est en cours d'étude.

4 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Facturation badges perdus ou volés adhérents et associations

Madame le maire présente au conseil municipal, suite à l'installation d'un nouveau système d'alarme à la Mairie et à la Bibliothèque, les badges qui ont été mis en place afin d'éviter les codes manuels qui se transmettent facilement.

De ce fait les bâtiments sont maintenant raccordés à une centrale d'alarme. Les prochains bâtiments concernés sont la salle des sports et les tennis couverts. Cette installation se fera en collaboration avec les associations utilisatrices.

Les badges d'accès remis représentent un coût (12.32 €) l'unité. Le premier est remis gracieusement par contre s'il est perdu, les associations sont responsables d'où l'idée de faire payer le badge de remplacement. De façon incitative, la proposition du coût du badge de remplacement pourrait couvrir le premier badge et son remplacement soit 30 €.

Monsieur LECASSE signale qu'il n'est pas obligatoire de le remplacer.

Madame le maire précise que le badge perdu ou volé peut être déconnecté par ordinateur.

Madame VIGER : Il faudra insister auprès des responsables afin que tout badge perdu soit signalé comme tel immédiatement en Mairie.

Madame le maire : Chaque badge est identifié, chaque association devra préciser le nombre qu'elle souhaite.

Monsieur GERBER : Il serait utile de délivrer celui-ci contre un récépissé de décharge.

Madame VIGER : Précision sur vol et/ou perte pour réclamer les 30 €.

Monsieur TERREUX : Quel est le montant de cette installation ?

Madame le maire : Celui-ci sera transmis.

Madame BILLARD : La société se déplace t'elle en cas de problème ?

Madame le maire : Une liste de numéros autorisés a été fournie pour vérifier si c'est une erreur de manipulation.

Monsieur LECASSE : Le déplacement est facturé ?

Madame le maire: Il est compris dans le prix, sauf si abus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la facturation du badge de remplacement pour un montant de 30 € en cas de perte ou de vol de celui-ci.

➤ **Facturation cartes perdues ou volées adhérents et associations**

Madame le maire présente au conseil municipal la mise en place de cartes de lecteurs pour la bibliothèque qui seront distribuées en septembre.

La carte plastifiée et logotée au nom de la commune sera remise gratuitement aux adhérents, cependant en cas de perte ou de vol il est proposé de faire payer un prix incitatif de 3 € pour le remplacement (coût unitaire 0,93 €).

Madame BILLARD demande à quel moment sera remise la carte ?

Madame le maire : Au moment de l'inscription. Afin de promouvoir la lecture auprès des jeunes, la proposition de Mme BILLARD est retenue, une contre marque en carton sera remise aux élèves des écoles qui pourront l'échanger en venant s'inscrire à la bibliothèque contre la nouvelle carte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la facturation de la carte de lecteur de remplacement pour un montant de 3 € en cas de perte ou de vol de celle-ci.

➤ **Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Madame le maire présente au conseil municipal la synthèse préparée par Monsieur CINGAL délégué auprès de ce service à la CREA.

La Communauté d'agglomération de Rouen est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers depuis le 1er janvier 2002. La partie traitement est confiée au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'arrondissement de Rouen (SMEDAR). L'ensemble de l'action de la CAR s'inscrit dans le respect des principes de développement durable.

En 2009, il a été globalement collecté 236 631 tonnes de déchets soit en moyenne 574,7 kg par habitant. Ces chiffres correspondent à un recul de 2,65% par rapport à l'année précédente.

On enregistre, pour la seconde année consécutive, une baisse de 2% des tonnages ordures ménagères collectés. Cette évolution peut notamment s'expliquer par les actions de communication réalisées. Le programme local de prévention qui répond aux exigences du Grenelle de l'Environnement prévoit une réduction sur 5 ans (période 2010-2014) de 7% du tonnage collecté par habitant.

La baisse des tonnages de déchets recyclables collectés peut en partie être attribuée aux actions de sensibilisation à la réduction des déchets à la source. La poursuite de ces actions apparaît primordiale car les performances de tri de la CAR demeurent en deçà de la moyenne nationale.

Pour le verre, la diminution est comparable à celle enregistrée en matière d'ordures ménagères. Les chiffres de collecte doivent être mis en relation avec la consommation annuelle de verre qui est de 50 kg par habitant.

La diminution significative des tonnages de déchets végétaux collectés s'explique par : les températures enregistrées ; la diminution de fréquence de collecte sur certaines communes ; l'opération de promotion du compostage individuel de la CAR (1751 composteurs, dont 18 à St Jacques sur Darnétal distribués en 2009).

On enregistre, pour la 5ème année consécutive, une baisse des encombrants enlevés, sur rendez vous, au domicile des usagers.

Pour l'activité des dix déchetteries : A souligner, une baisse des tonnages de cartons, déchets végétaux et gravats. Par contre les déchets non incinérables ont augmenté de 21%.

Pour les déchets des services techniques municipaux : 130 Tonnes ont été collectées. Les recettes encaissées à ce titre se sont élevées à 11 741 €.

Les principaux projets de la CAR :

Réalisés :

- Nouveau marché de collecte mis en place à compter du 1^{er} janvier 2010. Deux prestataires retenus COVED et VEOLIA
- Réorganisation de la collecte en régie : Depuis le 1^{er} janvier 2010, les zones dédiées à la régie ont été regroupées pour assurer une continuité territoriale
- Attribution à la CAR du label QualiTri par l'ADEME et Eco emballage.

En cours

- Participation de la CAR au réseau des grandes agglos dans le but d'échanger des expériences et de mettre en place des indicateurs communs permettant de comparer les prestations des collectivités et de partager les bonnes pratiques,
- Mise en place de colonnes d'apport volontaire semi enterrées ou enterrées. Il est prévu l'installation de 400 colonnes / an sur une dizaine d'années,
- Engagement dans un programme local de réduction des déchets sur 5 ans avec le soutien de l'ADEME et du Département,
- Planification sur 3 ans d'un programme d'action pour améliorer la collecte des déchets ménagers sur la commune de Rouen,
- Réduction de l'impact environnemental des collectes par une amélioration qualitative de la flotte de véhicules de collecte,
- Changement de couleurs pour les déchets recyclables. Dans le cadre de l'harmonisation des consignes de tri imposé par le Grenelle de l'environnement, le matériel de pré-collecte des recyclables en mélange initialement bleu est progressivement remplacé par du matériel jaune.

- **Projet Houpeville** : Cette commune participe à une expérimentation d'optimisation des collectes dans les secteurs combinant des zones rurales à semi urbaines avec habitat pavillonnaire. Le schéma retenu est le suivant : une collecte par semaine pour les ordures ménagères, les déchets végétaux collectés en bacs, et une collecte tous les quinze jours pour les recyclables également collectés en bacs. L'expérimentation intègre une promotion du compostage ainsi que le broyage des déchets végétaux in situ.

Ressources humaines : 206 agents travaillaient au Pôle maîtrise des déchets à la fin de l'année 2009. Les formations diverses organisées en 2009 ont regroupé 529 participants. 21 accidents avec arrêt de travail enregistrés en 2009. Ce chiffre est le même que l'année précédente, par contre le nombre de jours d'arrêt de travail a augmenté de 7%.

Dépenses de fonctionnement

	2008	2009	Evolution
Total	39 521 613	40 403 155	+ 2,2%
Dépenses globales / habitant	95,60	98,13	+ 2,7%
Dépenses globales / tonne collectée	162,60	170,74	+ 5%

Les principales sources de l'augmentation enregistrée sont les dépenses liées à l'acquisition de matériel de pré-collecte (sacs, bacs) ; les dépenses de personnel générées par la restructuration des services.

Dépenses d'investissement : En 2008 : 1 605 287,1, en 2009 : 1 886 452,9, soit + 17,5% d'évolution. On a enregistré en 2009 une progression de l'investissement sur 3 points : Achat de 2 bennes laboratoire (501 538 €) ; Mise en conformité des déchetteries et réalisation d'une plate forme dédiée aux déchets végétaux à Boos ; Lancement d'une étude design pour anticiper la mise en place de colonnes enterrées ou semi enterrées dans un souci d'esthétisme et d'intégration urbaine.

Recettes : En 2008 : 39 521 613, en 2009 : 40 403 155, soit + 2,2% d'évolution.

Toutes les recettes ont progressées à l'exception des recettes exceptionnelles. Les recettes relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont augmenté de 6,3% par rapport à 2008. Cette évolution résulte à la fois de la mise en œuvre du taux de convergence d'ici 2015 entre les communes de la CAR et de la revalorisation des bases fiscales servant au calcul de la taxe sur le foncier bâti.

Monsieur LECASSE : Les déchets non incinérables doivent être déposés plus facilement à la déchetterie.

Madame le maire : De plus en plus de déchets passent par les filières du recyclable (cartouche encre, piles...).

Monsieur CASTRES : Le problème se trouve dans les nouvelles technologies (ordinateur, téléviseur...).

Madame le Maire : La CREA voudrait arriver à ne collecter qu'une fois par semaine au lieu de deux actuellement.

Madame VIGER demande comment on pourrait sensibiliser les habitants à ne sortir qu'au moment voulu les poubelles et déchets verts.

Madame BILLARD souligne que le ramassage des déchets verts ne peut être fait à heure fixe.

Monsieur LECASSE propose de remettre un article dans le Mag.

Monsieur LECASSE précise que lors d'une réunion avec le SMEDAR, il a été évoqué que les Saint Jacques triaient très bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

5 – POUR INFORMATION

➤ **Tourisme** : Hébergement de plein air et des campings cars

Madame le maire présente au conseil municipal la proposition faite par le service tourisme de la CREA pour le tourisme et l'hébergement touristique.

Madame le maire souhaite créer un groupe de travail afin d'étudier ce dossier.

L'étude est portée sur l'hébergement de plein air, sachant que sur le territoire de la CREA, il y a peu d'hébergement touristique.

L'idée étant sur la commune de créer des jardins familiaux avec hébergement de plein air.

MM. LECASSE, THILL, Mmes BILLARD, DUBOS souhaitent faire partie de ce groupe.

➤ **Bilan service jeunesse**

Mme Annie BILLARD, adjointe à la jeunesse, présente au conseil municipal le bilan synthétique du service jeunesse (centre de loisirs et séjours).

* Le centre de loisirs a fonctionné à taux plein cet été, nous avons même refusé certains enfants du fait de la capacité d'accueil limitée des locaux et du budget que représente le recrutement d'un animateur. Le thème cette année était le petit aventurier

* Le séjour à Hénouville a été reconduit et tout c'est bien passé.

* Le séjour effectué par les adolescents à LONDRES

Des activités citoyennes devaient permettre aux adolescents de réduire le coût du séjour, ils ont ainsi participé à la fête des « jeux ô jardin » et au festival rock. L'objectif de les faire se rencontrer avant a été atteint.

La pédagogie mise en place tout au long du séjour s'est appuyée sur les méthodes actives et participatives. Durant la semaine les adolescents se sont retrouvés au centre des décisions et concertés à chaque moment (choix visite, du chemin et des transports pour s'y rendre).

Ce séjour devait favoriser les moments collectifs pour encourager et renforcer à la vie citoyenne, faire également découvrir ou redécouvrir la capitale anglaise et permettre aux adolescents de faire de nouvelles expériences dans un cadre sécurisant et que celles-ci soient des moments privilégiés.

Douze adolescent(e)s de la commune ont participé à ce séjour, il y a eu autant de filles que de garçons, mais l'équipe a rencontré des difficultés pour remplir ce séjour prévu initialement pour quinze. La prestation a donc été diminuée.

La commission jeunesse devra peaufiner l'orientation avec les adolescents. Le mercredi mis en place n'a pas fonctionné. Les séjours répondent à la demande, suite au questionnaire ils sont enchantés.

➤ **Rentrée scolaire 2010-2011**

Mme Annie BILLARD, présente les données de la rentrée scolaire 2010-2011

Effectifs prévisionnels école maternelle Duval Legay : 92 élèves, 4 classes, A savoir :

- Très petite section (2ans ½), 3 élèves, 1 non titulaire nommé à la rentrée

- Petite section (3 ans), 25 élèves, Mme Valérie Chavanne

- Moyenne section (4 ans), 33 élèves (dont 1 hors commune), Mme Sandrine Pessy

- Grande section (5 ans), 31 élèves (dont 2 nouveaux sur la commune), Mme Agnès Ygou et Mr Olivier Ducros

La répartition des élèves se fera à la rentrée pour répartir les élèves sur 4 classes. Un décloisonnement est prévu sur certaines activités. Trois ATSEM à temps plein et une à mi-temps sont affectées par la commune.

Effectifs prévisionnels école primaire Jules Ferry : 149 élèves, 7 classes, A savoir :

- Cours préparatoire 1, 17 élèves, Mme Emery
- Cours préparatoire 2, 18 élèves, Mme Eusèbe
- CE1, 21 élèves, Mme Berteaux et un nouveau
- CE2, 24 élèves, Mme Sandoz
- CE2/CM1, 20 élèves, Mme Eno
- CM1/CM2, 20 élèves, Mme Motte
- CM2, 23 élèves, Mme Galonne

Service de restauration

14 personnes œuvrent à la qualité du service du midi sur 4 missions essentielles :

- la confection et le service du repas
- la surveillance et l'aide aux enfants lors du repas
- la surveillance de cours
- l'animation des ateliers du midi

Le repas se déroule sur deux services :

* premier service : les maternelles de 11H50 à 12H35

- Surveillance cantine faite par les ATSEM et non-titulaires : Mmes Paule Julien, Jocelyne Perrier, Sylvie Letellier, Alexandra Berrier, Sylvie Duflo

- Surveillance de cours : Mme Alexandra Berrier et un animateur alternativement (Chloé, Marlène ou Adama alternativement)

* deuxième service : les primaires de 12H50 à 13H30

Surveillance cantine : Mmes Sylvie Duflo, Colette Dasche, Florence Vitry, Nadine Lebarbier.

Les ateliers du midi sont reconduits et animés par : Mr Adama Diawara, Mlles Chloé Vitry et Marlène Auzou. L'année dernière 94 enfants y étaient inscrits et des activités variées leur ont été proposées telles que bricolage, arts plastiques, jeux collectifs, chants...

Surveillance de cours : Mmes Florence Vitry, Colette Dasche et Nadine Lebarbier.

* Pour les deux services :

Cuisine : Mme Christiane Wazzau

Service : Mmes Marie Christine Doré et Patricia Quesse

➤ **Et plus !!!**

* Monsieur LECASSE souhaite évoquer le problème de la distribution du courrier sur la commune, celle-ci n'est pas régulière et ne se fait pas tous les jours.

Madame le maire précise qu'elle a reçu au mois de juin les responsables de la Poste : Il n'y a pas d'heure définie pour la distribution et ce n'est pas toujours le même facteur qui fait la tournée.

Madame MORVAN indique que ce n'est pas normal de ne pas recevoir son quotidien tous les jours.

Madame le maire : ce n'est pas un problème de municipalité, il ne faut pas hésiter à donner le numéro du centre de distribution à Darnétal.

* Monsieur LECASSE demande ce qu'il en est des analyses d'eau ?

Madame le maire : Des analyses sont effectuées régulièrement sur la commune à différents points. Les résultats sont transmis dès réception par les services administratifs aux médecins de la commune.

